

# **D.I.C.R.I.M.**

## **DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS**

### **Commune de CRAVANT**



**Edition 2009**

Prochaine mise à jour : 2013 (sauf évolution des risques, des mesures et des moyens)

## Le mot du Maire

La commune de CRAVANT est située à 20 kilomètres d'AUXERRE, en bordure de la rivière Yonne dont la crue de référence remonte à 1910.

Le risque majeur auquel est soumis une partie de la commune est le risque inondation.

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses, risque SEVESO sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

- ➔ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, procède du Plan Communal de Sauvegarde, (P.C.S.), document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme puis appliquer les consignes prescrites permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants.

Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

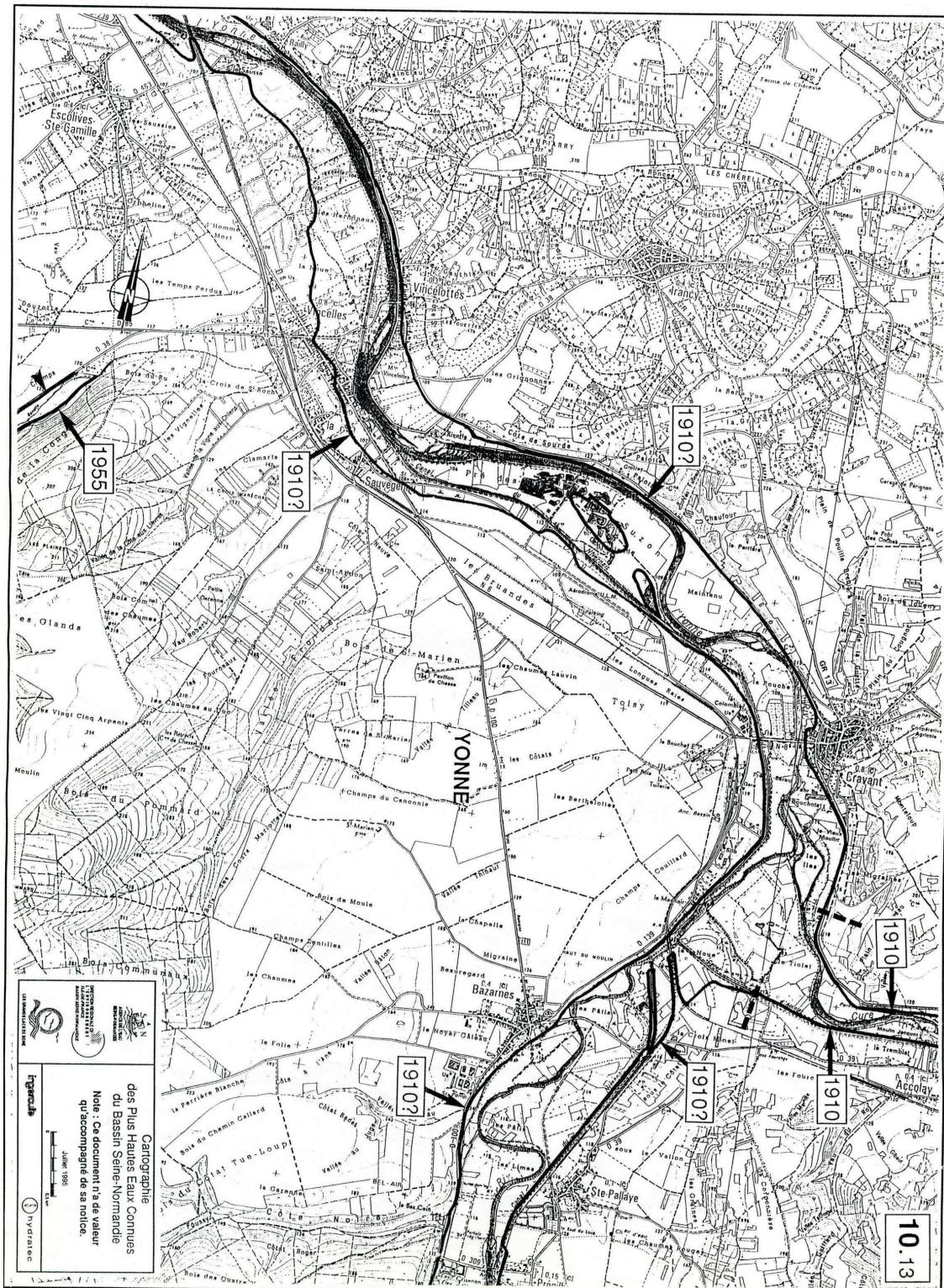
Votre sécurité et celle de tous en dépend.

Jean-Pierre FRANCK  
Maire

# COMMUNE de CRAVANT

D.I.C.R.I.M.

## RISQUE INONDATION « 1910 »



Cartographie des Plus Hautes Eaux Connues

---

Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prescrit par arrêté préfectoral en 2001.  
Après la procédure de mise à l'enquête publique, le PPR sera approuvé par arrêté préfectoral.  
L'aboutissement de ce processus fera l'objet d'une annotation dans le PCS.

---

## ACTION DU MAIRE

---

- Constitution du Poste de Commandement Communal en Mairie
- Déclenchement du PCS, alerte des responsables communaux
- Organisation de la diffusion de l'information auprès de la population
- Organisation de l'évacuation des riverains
- Mise en place des Centres d'Accueil pour les sinistrés
- Organisation de l'évacuation, du rassemblement, de l'accueil, de l'hébergement et du soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés
- Mise à disposition de secouristes si besoin
- Organisation du ravitaillement
- Prise éventuelle d'arrêtés de réquisition ou d'arrêtés permettant d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques
- Prise d'information et transmission au Préfet

---

## ALERTE

---

- Sirène / véhicule équipé d'un haut parleur

---

## CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

---

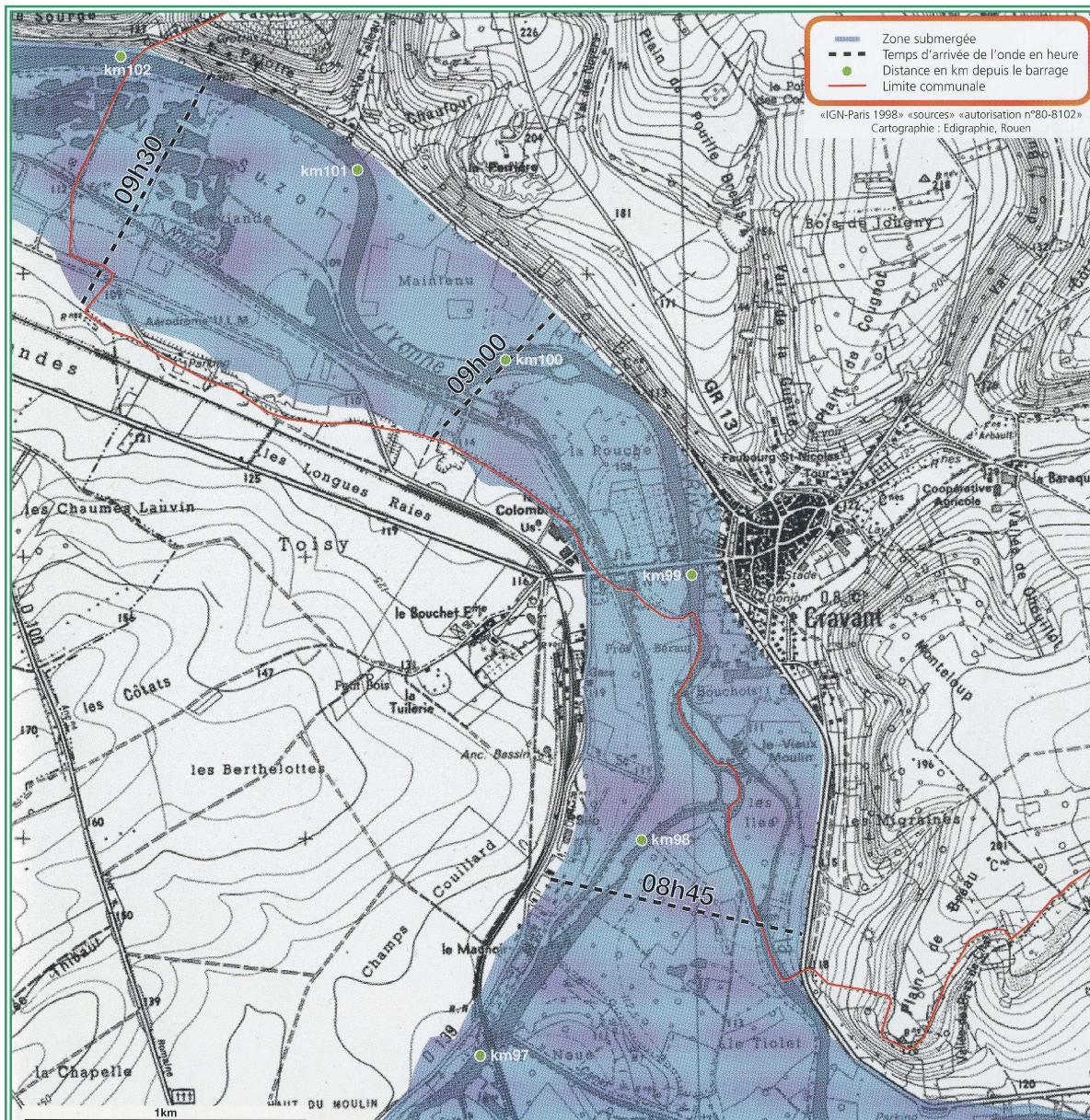
- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux dans le cadre du PPMS, Plan Particulier de Mise en Sûreté

## COMMUNE de CRAVANT

### D.I.C.R.I.M.

#### RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE PANNECIERE

Référence : PPI du barrage de Pannecière (mars 2007)



Le PPI de PANNECIERE prévoit en cas de rupture, le passage d'une onde de submersion déferlant en partie sur la commune environ 8h45 après la rupture.

La commune est située en « zone inondation spécifique ».

**Zone concernée : route de Lyon, route de Paris, rue de la Guinguette, rue du Faubourg Saint Nicolas, boulevard Saint Nicolas, chemin du Colombier.**

## **ACTION DU MAIRE**

---

- Déclenchement PCS
- Evacuation des riverains de la zone
- Organisation du rassemblement, de l'accueil, de l'hébergement et du soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés dans les Centres d'Accueil
- Mise en place des déviations des routes et rue submergées

## **ALERTE**

---

- Message relayé par les pompiers / la préfecture / la radio/ la TV
- Utilisation de la sirène communale / d'un véhicule équipé d'un haut parleur

## **CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION**

---

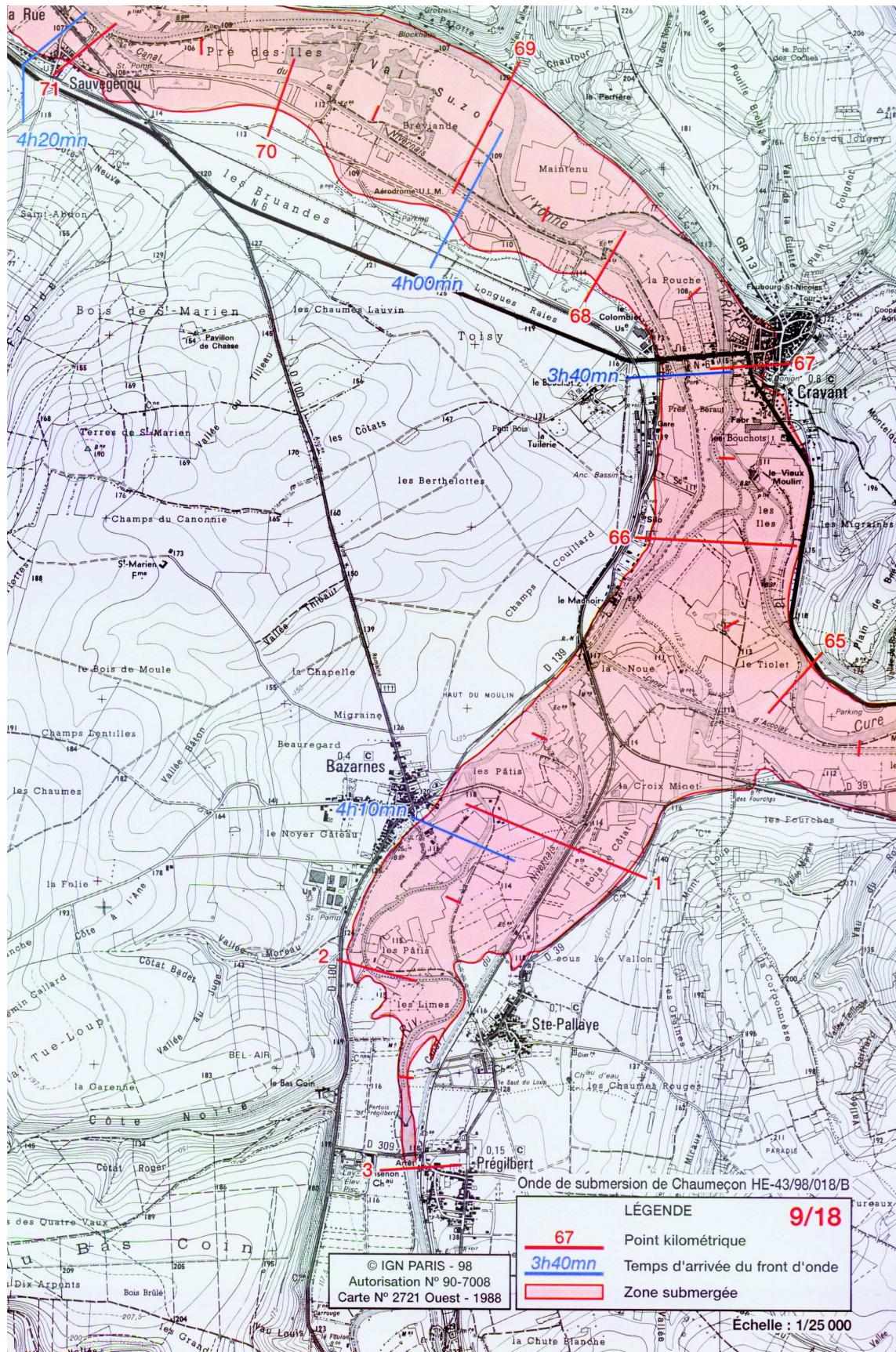
- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux

# COMMUNE de CRAVANT

## D.I.C.R.I.M.

### RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE CHAUMECON

*Référence : PPI du barrage de Chaumeçon (mai 2005)*



Le PPI de CHAUMECON prévoit en cas de rupture, le passage d'une onde de submersion déferlant en partie de la commune environ 3h40 après la rupture.

**Zone concernée : route de Lyon, route de Paris, rue de la Guinguette, rue du Faubourg Saint Nicolas, boulevard Saint Nicolas, chemin du Colombier, rue de Monteloup, rue du Moulin, rue du Donjon, rue d'Orléans, rue de l'Eglise, rue de Bonnielle, rue du Port.**

## **ACTION DU MAIRE**

---

- Déclenchement du PCS
- Evacuation des riverains de la zone
- Organisation du rassemblement, de l'accueil, de l'hébergement et du soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés dans les Centres d'Accueil
- Mise en place des déviations des routes et rues submergées

## **ALERTE**

---

- Message relayé par les pompiers / la préfecture / la radio/ la TV
- Utilisation de la sirène communale / d'un véhicule équipé d'un haut parleur

## **CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION**

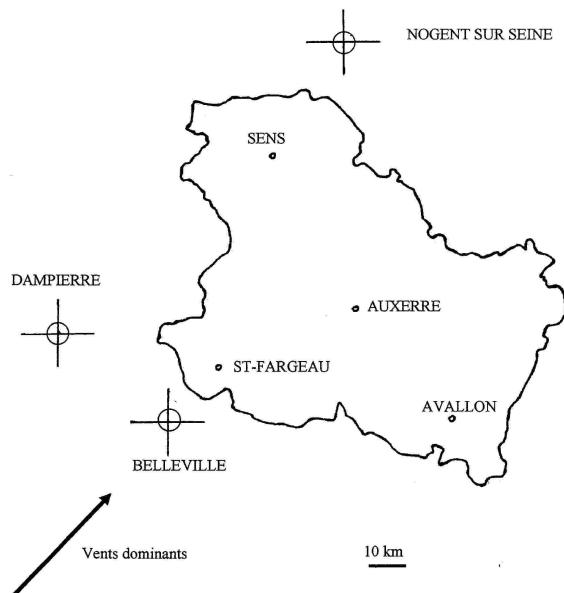
---

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux

## COMMUNE de CRAVANT

## D.I.C.R.I.M.

### RISQUE NUCLEAIRE



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

#### **ACTION DU MAIRE**

- Information de la population et des ERP (Ecole, Centre de Loisirs, Hôtel-Restaurant Les Lilas des 2 Ponts, Hôtel-Restaurant le Saint Pierre)
- Déclenchement du PCS
- Permanence mairie
- S'assurer du confinement des personnes

#### **ALERTE**

- Message relayé par les pompiers / la préfecture / la radio / la TV
- Utilisation de la sirène communale / d'un véhicule équipé d'un haut parleur

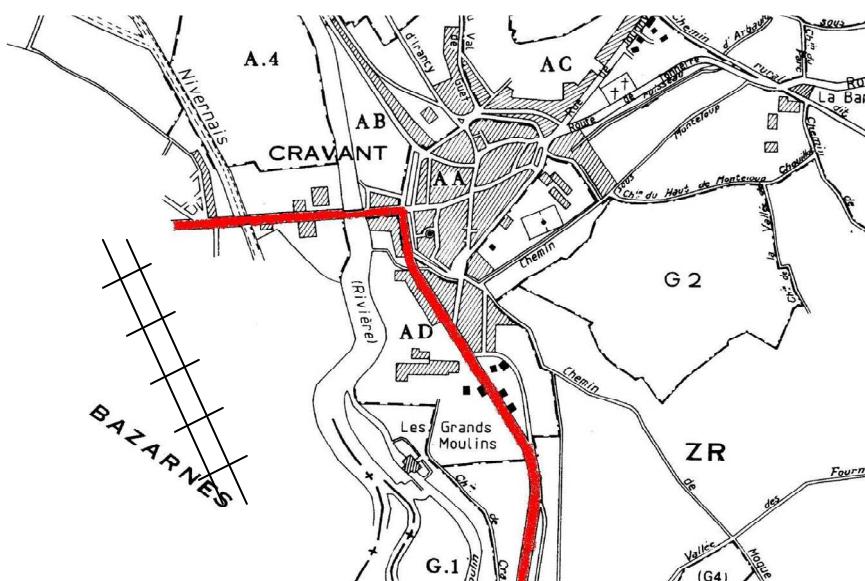
#### **CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION**

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux

## COMMUNE de CRAVANT

## D.I.C.R.I.M.

### RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES



#### Légende

Chemin de fer  
(sur territoire de  
Bazarnes)

RD 606  
empruntée  
par les  
transporteurs

### ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :

- En fonction des vents dominants, évacuation partielle ou totale de la population
- Permanence mairie
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation

### ALERTE

- Message relayé par les pompiers / la préfecture / la radio / la TV
- Utilisation de la sirène communale / d'un véhicule équipé d'un haut parleur circulant en dehors du périmètre de sécurité établi par le SDIS
- Message relayé par téléphone aux différents ERP et aux riverains de la zone (liste en annexe)

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

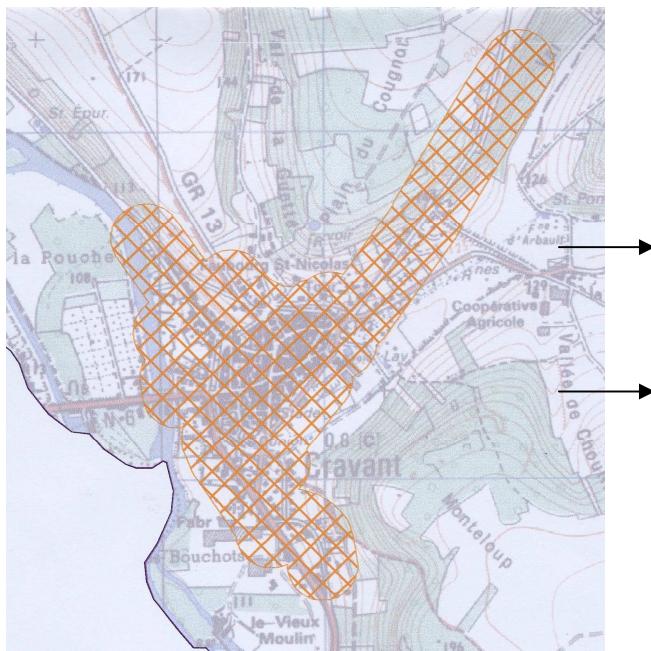
- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

## COMMUNE de CRAVANT

### D.I.C.R.I.M.

#### RISQUE SUR CONDUITE DE TRANSPORT DE GAZ

Référence : Document Gaz de France conservé en Mairie



**Exemple : risque de rupture occasionnée par un engin de terrassement :**

pour une buse de diamètre 100mm  
périmètre de sécurité = 50 m

pour une buse de diamètre 200mm  
périmètre de sécurité = 100 m

#### ACTION DU MAIRE

Selon la gravité :

- Evacuation partielle ou totale de la population (indications fournies par les sapeurs-pompiers et les agents techniques gaz)
- Permanence mairie
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation

#### ALERTE

- Message relayé par les pompiers / la préfecture /la radio /la TV
- Utilisation de la sirène communale / d'un véhicule équipé d'un haut parleur
- Message de fin d'alerte avec éventuellement consigne GDF de remise en route des installations privées

#### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Sur ordre du Maire : évacuation de la zone concernée

## COMMUNE de CRAVANT

### D.I.C.R.I.M.

#### RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (décembre 2006)

##### Qu'est-ce qu'un pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire par exemple.**

(pour plus d'infos, voir le site [www.grippeaviaire.gouv.fr](http://www.grippeaviaire.gouv.fr))

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population

#### ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet
- Utilise et renforce la liste des personnes fragiles

#### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) (tél : 03 86 94 22 50). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDSV.

## COMMUNE de CRAVANT

### D.I.C.R.I.M.

#### RISQUE CANICULE

Référence: Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

#### ACTION DU MAIRE

---

- organisation de l'accompagnement des personnes fragiles
- organisation d'une permanence en mairie
- préparation des endroits frais
- si aggravation, déclenchement du PCS

#### ALERTE

---

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec haut-parleur)
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

#### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

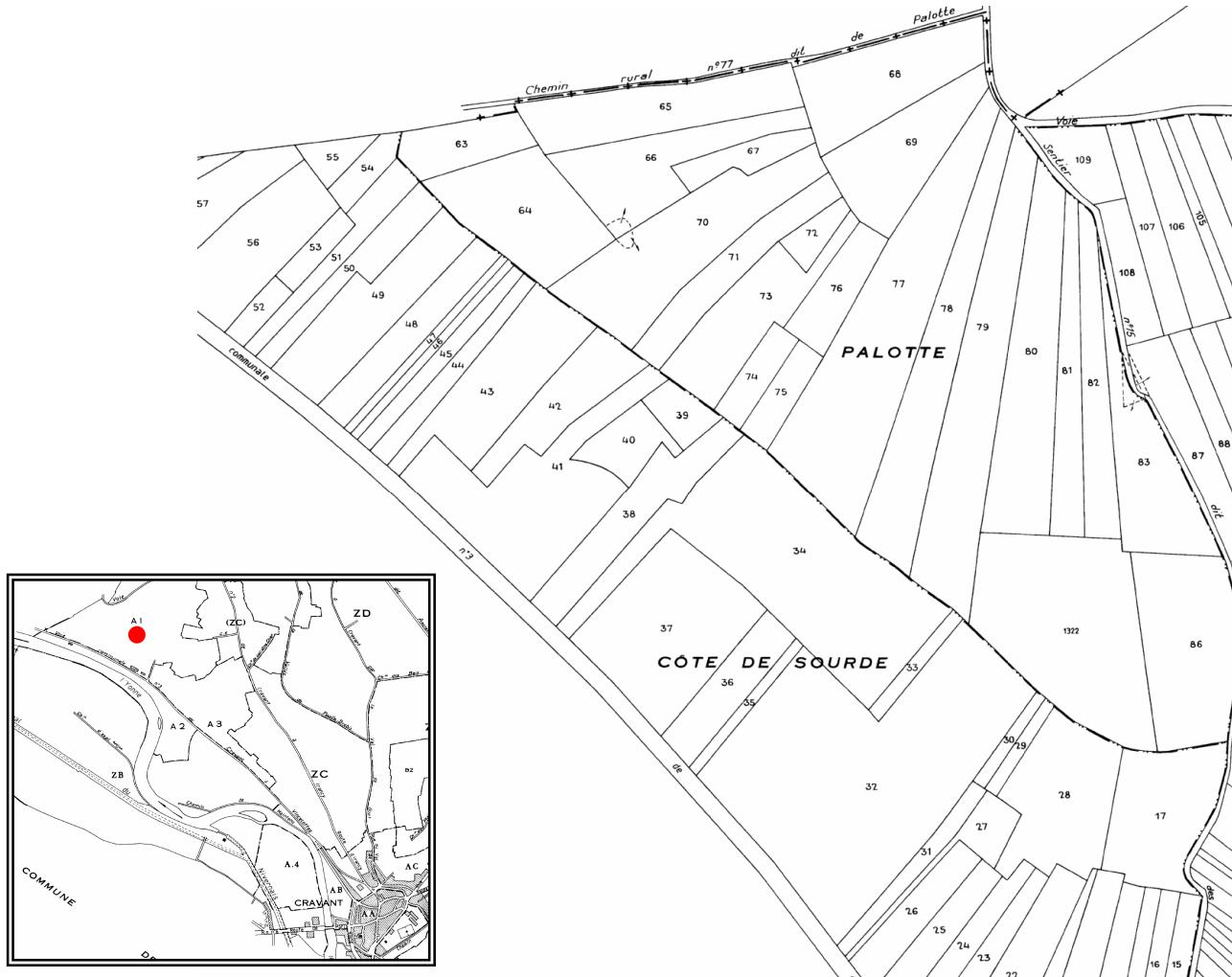
---

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio

## COMMUNE de CRAVANT

## D.I.C.R.I.M.

### AUTRES RISQUES : CARRIERES



### CARRIERE DE PALOTTE

#### PROPRIETAIRE

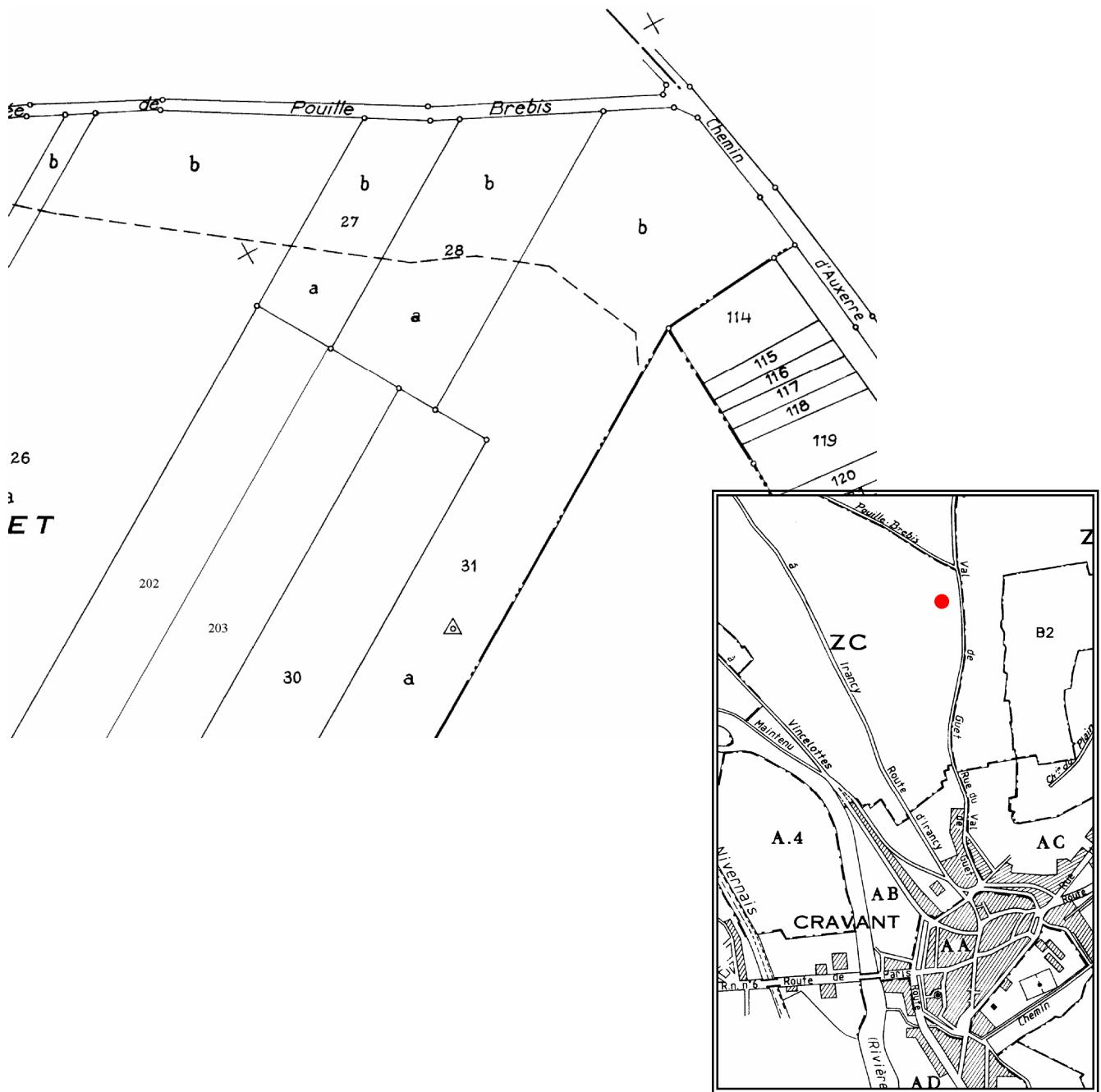
Monsieur Gérard MILLOT

#### RISQUE

- intrusion
- difficulté d'orientation
- rave party, squat

#### CONDUITE A TENIR PAR LE MAIRE ET LE PROPRIETAIRE

- interdire l'entrée
- sécuriser la zone



## CARRIERES DE TERRE D'ARENE

### PROPRIETAIRES

COMMUNE DE CRAVANT (parcelle 27)  
Monsieur CESCHIN (parcelles 28 et 31)

### RISQUE

- intrusion
- chutes
- éboulement

### CONDUITE A TENIR PAR LE MAIRE ET LE PROPRIETAIRE

- signaler le danger
- sécuriser la zone

**COMMUNE de CRAVANT**

**D.I.C.R.I.M.**

**EN CAS D'URGENCE**

<b>MEDIAS - RADIOS</b>		
France BLEU		103.5Mhz
France Info		105.5Mhz
<b>SITES INTERNET</b>		
Météo France	www.meteo.fr	Permet aussi l'accès à la carte vigilance crue
Réseau d'annonce des crues		<a href="http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr">www.vigicrues.ecologie.gouv.fr</a> : carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing
<b>NUMEROS UTILES</b>		
<b>MAIRIE DE CRAVANT</b>		03.86.42.23.34
POMPIERS CODIS		18 ou 112
SAMU		15
GENDARMERIE		17
PREFECTURE		03.86.72.79.89
METEO France		08.92.68.02.89
DDSV		03.86.94.22.50
DDASS		03.86.51.80.00
CENTRE ANTIPOISON		03.83.32.36.36